

MISE À JOUR DES RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES ÉCHOGRAPHIES OBSTÉTRICALES ET FŒTALES (version actualisée du 26 mars 2020)

Compte-tenu des nouvelles directives de confinement (Décret N° 2020-293 du 23 mars 2020), le CFEF et le CNGOF rappellent leurs précédentes recommandations.

Les échographies obstétricales et fœtales sont des examens essentiels pour le suivi des femmes enceintes (Haute Autorité de Santé - Suivi des femmes enceintes 2016 et Recommandations de la CNEOF 2016) et pour la meilleure prise en charge périnatale de leurs enfants.

En conséquence, ces actes doivent être effectués selon leur cahier des charges actuelles d'exhaustivité, de qualité et de temporalité dans la grossesse.

Il est rappelé par ailleurs :

- que l'utilisation des SMS et des courriels pour la confirmation des rendez-vous ne peut qu'être encouragée,
- qu'il est recommandé de s'assurer de l'absence de symptôme d'infection à COVID-19 ou de contage avéré avec une personne atteinte ou suspecte, cette situation devant amener à différer l'examen,
- que la présence de tout accompagnant est à proscrire,
- que les règles de distanciation doivent être préservées en salle d'attente,
- et que les gestes barrières doivent être rigoureusement respectés.

En cas de risque de rupture d'approvisionnement des éléments de protection (masques, gel hydro-alcoolique, gants...), il est impératif de nous faire remonter l'information sur covid@cfef.org afin que des solutions puissent être trouvées et proposées.

Les professionnels doivent viser au respect de ces recommandations sous réserve que des contraintes locales d'organisation n'imposent ou justifient des ajustements temporaires. En pratique, ces contraintes peuvent être très diverses et seront évaluées localement.

Georges HADDAD (CFEF) & Israël NISAND (CNGOF)